

Monarchie constitutionnelle	1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 [..] En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême , les droits suivants de l'homme et du citoyen. [..] art. X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
	1790	Constitution civile du clergé Les prêtres doivent jurer fidélité à la Révolution. Nationalisation des biens de l'Église.
	1791	Quod aliquantum : Le Pape (PIE VI) condamne la Constitution civile du clergé. La France est partagée entre Rome et Paris. La citoyenneté française est accordée aux Protestants et aux Juifs.
La première République 1792-1804	1792	L'état civil Le clergé est interdit d'enseignement. Installation du mariage civil et de la possibilité de divorcer L'ordre moral n'est plus dicté par l'Église
	1795	Première séparation de l'Église et de l'État Instaurée par par le Directoire de Barras
	1801	Le Concordat (signé entre Bonaparte et le Pape (Pie VII).) L'Église retrouve quelques prérogatives. Le catholicisme est reconnu comme " Religion de la majorité des Français ". Les membres de l'Église deviennent des fonctionnaire salariés de l'État. Rome accepte de renoncer aux biens saisis pendant la Révolution
Premier Empire 1804-1814	1814	Le pluralisme culturel et la liberté de culte sont confirmés.
Restauration 1814-1830	1830	Suppression du Sacre royal
Révolution de juillet	1833	Chaque commune doit se doter d'une école publique.
Monarchie de juillet	1848	Retour en arrière avec la constitution de la seconde république qui prévoit dans son préambule : "En présence de Dieu et au nom du peuple français".
Révolution de 1848	1871	Première séparation de l'Église et de l'État Le budget des cultes est supprimé. Les biens des congrégations sont nationalisés au nom de la "liberté de conscience".
Second empire 1852-1780	1872	Disparition lors des recensements des mentions relatives à la religion
	1881	Instauration de l'enseignement laïque, républicain, gratuit et obligatoire
Commune de Paris	1884	Le divorce est rétabli Suppression des prières publiques à l'ouverture des sessions parlementaires.
IIIème république 1870-1940 :	1885	Victor Hugo reçoit un éloge funèbre "laïque". La société française se sécularise en banalisant ces obsèques laïques.
	1918	Clemenceau refuse d'assister à Notre-Dame au Te Deum. Une aumônerie militaire est créée.
• Loi FERRY de 1881	1925	Déclaration solennelle des cardinaux qui condamne l'idée même de laïcité.
• 29/07/81 : liberté de la presse	1940	La laïcité n'est pas remise en cause (sauf pour les juifs!)
• 1994 : affaire DREYFUS	1945	Ralliement des évêques aux principes de laïcité
Ière guerre mondiale	1946	Dans le préambule de la Constitution on note : " l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir pour l'Etat ".
Cartel des gauches	1958	Dans la Constitution, on note que "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale".
Vichy	1962	L'Église reconnaît la démocratie, les droits de l'homme et la laïcité.
Armistice	1974	Loi sur l'IVG
IV république 1946-1958		
V république		
	Concile Vatican II	